



6^{ème} édition
PRIX NATIONAL FEICOM
DES MEILLEURES PRATIQUES
COMMUNALES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

50 ans

GUIDE ET FORMAT DE SOUMISSION



FEICOM: maturity FEICOM : la maturité



FEICOM
50 years

*Preface of H.E. Paul BIYA, President of the Republic of Cameroon
Préface de S.E. Paul BIYA, Président de la République du Cameroun*

MOT DU DIRECTEUR GENERAL DU FEICOM

**Mesdames et Messieurs
les Maires,**

Le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) a célébré le 05 décembre 2024, son cinquantenaire. Les activités organisées à cette occasion étaient placées sous le Très Haut Patronage du Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, sur le thème « FEICOM : outil de construction de la solidarité nationale ». En signant la préface du livre d'Or publié à cette occasion avec pour titre « FEICOM : la maturité », le Chef de l'État a marqué son indéfectible attachement à cette institution qui est le principal instrument d'accompagnement technique et financier du processus de décentralisation.

C'est dans le sillage de cette célébration marquée par la consolidation des acquis et l'exigence d'accroître la contribution des acteurs du développement local à l'émergence du Cameroun à l'horizon 2030, que la 6^{ème} édition du Prix National FEICOM des Meilleures Pratiques Communales de Développement Local est lancée.

Cette compétition vise à récompenser les Communes et Communautés Urbaines qui ont contribué de manière remarquable à l'amélioration du cadre et des conditions de vie de leurs populations. Elle bénéficie depuis sa première édition en 2012, de l'appui technique du Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains et est conforme aux exigences de la *Charte Africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local*, en son article 20.



Philippe Camille AKOA
Directeur Général du FEICOM

Le Prix National FEICOM est désormais une institution de reconnaissance, qui ne cesse d'innover d'une édition à l'autre. En effet, le nombre de récompenses passe de 14 à 17 avec l'introduction de 03 Prix Spéciaux, relatifs à la promotion de la « Nutrition », des « Droits des enfants » et des « Droits des Femmes » afin d'encourager les élus locaux à davantage se saisir de ces problématiques qui permettent le développement harmonieux et équilibré de notre Nation et qui sont en conformité avec les Objectifs de Développement Durable.

J'invite donc toutes les Communes et Communautés Urbaines à prendre part à cette 6^{ème} édition.

Bonne chance aux candidats.

Philippe Camille AKOA,
Directeur Général du FEICOM
Magistrat hors hiérarchie

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU DIRECTEUR GENERAL DU FEICOM.....	3
PRÉSENTATION DU FEICOM.....	5
INTRODUCTION.....	6
1. OBJECTIF.....	7
2. ELIGIBILITE.....	7
3. DOMAINES DE CONCOURS.....	7
4. RÉCOMPENSES.....	8
5. ORGANES DE GESTION.....	11
6. CRITÈRES DE SÉLECTION D'UNE BONNE PRATIQUE.....	11
7. PROCESSUS DE SOUMISSION.....	16
8. PROCESSUS DE SÉLECTION.....	16
9. PROMOTION DES INITIATIVES PRIMEES	16
CALENDRIER PRÉVISIONNEL.....	17
FORMAT DE SOUMISSION AU PRIX NATIONAL FEICOM DES MEILLEURES PRATIQUES COMMUNALES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	19



Colloque international du cinquantenaire du FEICOM

PRESENTATION DU FEICOM

Le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) est créé en 1974. Il est réorganisé par la Décret n°2018/635 du 31 octobre 2018 qui lui donne le statut d'établissement public à caractère économique et financier.

Il a pour mission de contribuer au développement harmonieux de toutes les Collectivités Territoriales Décentralisées sur la base de la solidarité nationale et de l'équilibre inter régional et intercommunal, en liaison avec les administrations concernées. A ce titre, il :

- centralise et procède à la redistribution des impôts et taxes régionaux soumis à péréquation, ainsi que des centimes additionnels communaux et autres impôts communaux et régionaux soumis à péréquation, conformément à la réglementation en vigueur ;
- met à la disposition des régions, des communes, des syndicats de communes et des communautés urbaines bénéficiaires, les quotes-parts correspondantes de la dotation générale de la décentralisation arrêtée par le gouvernement ;
- procède au paiement de la rémunération des présidents et membres des bureaux des conseils régionaux, ainsi que des magistrats municipaux ;
- participe aux opérations financières visant à promouvoir le développement économique local, en liaison avec les autres administrations et structures concernées, notamment : la mobilisation

des ressources nationales et internationales ainsi que l'intermédiation financière dans la recherche et la gestion des ressources provenant de la coopération décentralisée, en faveur des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Entre 2020 et 2024, le FEICOM a reversé à toutes les 360 Communes et 14 communautés Urbaines, la somme **551 702 241 702 FCFA** au titre des Centimes Additionnels Communaux (CAC), des Impôts Communaux Soumis à Péréquation et des droits d'assises spéciaux.

De même, l'organisme a accordé 2 053 financements à 354 Communes, 05 syndicats de communes, 10 Régions et CVUC (02) pour la réalisation de 1 823 projets de développement pour un montant de **199 446 751 078 FCFA**

Depuis 2009, l'organisme est certifié à la Norme qualité ISO 9001 dans les domaines des études, de l'assistance-conseil aux élus, de la mobilisation des ressources, de la conception, du financement et du suivi des projets de développement local. Le système de management de l'organisme a également adopté la norme environnementale ISO 14 001 version 2015.

En 2012, le « Habitat Scroll of Honour », le plus prestigieux prix des Nations Unies dans le domaine des établissements humains lui a été décerné en reconnaissance du rôle clé qu'il joue au niveau local pour aider les municipalités camerounaises à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

INTRODUCTION

Ce Guide présente la procédure à suivre par les Communes, les Communautés Urbaines et leurs regroupements ayant une existence légale, pour soumissionner au Prix National FEICOM des Meilleures Pratiques Communales de Développement Local.

Les utilisateurs pourront y trouver toutes les informations relatives aux domaines de concours, aux récompenses mises en jeu, aux critères de sélection, aux processus de soumission et de sélection.

En annexe, figure le format de soumission au Prix, également téléchargeable sur le site web du FEICOM, www.feicom.cm et disponible dans toutes les Agences Régionales du FEICOM.



La commune de Mbalmayo, 1^{er} prix national de la 5^{ème} édition

1. OBJECTIF

Le Prix National FEICOM vise à identifier, évaluer, récompenser et promouvoir les projets des Collectivités Territoriales Décentralisées qui ont contribué de manière remarquable et durable à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations camerounaises.

2. ELIGIBILITE

- 2.1. Le Prix est ouvert aux Communes, aux Communautés Urbaines et à leurs regroupements ayant une existence légale.
- 2.2. Chaque soumissionnaire peut présenter au plus trois (03) initiatives. Toutefois, les initiatives soumises doivent avoir été réalisées par le soumissionnaire.
- 2.3. Toute initiative soumise doit être conforme aux domaines de concours et opérationnelle depuis au moins deux (02) ans.
- 2.4. Les initiatives présentées lors des précédentes éditions sont éligibles, à l'exception de celles qui ont été primées.

3. DOMAINES DE CONCOURS

Les initiatives doivent impérativement relever des cinq (05) domaines ci-après :

- **la gestion des ressources** : elle désigne un ensemble de pratiques ayant pour objectif de mobiliser et/ou de développer des ressources financières et humaines;
- **la gestion des équipements et des infrastructures** : elle est comprise comme un processus partant de la planification à

l'aliénation en passant par l'acquisition et l'exploitation des équipements et des infrastructures;

- **la gouvernance locale** : elle est un mode d'exercice du pouvoir par une autorité locale, caractérisé par la participation, la transparence, le partenariat, l'obligation de rendre compte pour la satisfaction des besoins des populations ;

- **le développement durable** : il s'agit d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. (Rapport Brundtland, 1987);

- **Le développement économique local** : C'est un élément du développement local qui met l'accent sur la mobilisation des ressources endogènes et des connaissances et compétences locales de manière à attirer des investissements pour générer des activités économiques inclusives et la croissance, et favoriser la redistribution équitable des ressources (Charte Africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la Gouvernance et du Développement local, 2014).

A chaque domaine peuvent être associés des sous-domaines ainsi qu'il suit :

3.1 Gestion des ressources

3.1.1. Gestion des ressources financières

- Mobilisation des ressources propres;
- Mobilisation des ressources de coopération;
- Mobilisation des financements innovants;
- Sécurisation des ressources financières;
- Maitrise de l'assiette fiscale;
- Etc.

3.1.2. Gestion des ressources humaines

- Gestion de la paie;
- Formation et développement des compétences;
- Gestion des relations sociales;
- Mise en place des organigrammes types;
- Plan d'Organisation et d'Effectif;
- Etc.

3.2 Gestion des équipements et infrastructures

- Construction et maintenance des équipements collectifs;
- Construction et maintenance des équipements sociaux de base (éducation, santé, eau, logement...);
- Techniques innovantes dans la gestion des équipements et infrastructures;
- Approche HIMO;
- Utilisation de matériaux locaux;
- Etc.

3.3 Gouvernance locale

- Budget participatif;
- Transparence et prévisibilité budgétaire;
- Mise en place des cadres de dialogue citoyen;
- Planification participative;
- Gestion de l'occupation des sols;
- Gestion de l'état civil;
- Résilience aux situations de crise;
- Partenariat public/privé;
- Coopération décentralisée;
- Égalité d'accès aux services sociaux de base (femmes, personnes handicapées, etc.);
- Développement des technologies de l'information et de la Communication (site internet, télécentres communautaires, informatisation, etc.);
- Communication (radio communautaire, magazine de liaison etc.);
- Partenariat Commune/Université pour la

- recherche en développement territorial;
- Etc.

3.4 Développement durable

- Préservation de l'environnement ;
- Préservation de la biodiversité ;
- Promotion de l'agriculture biologique ;
- Ecotourisme ;
- Énergies renouvelables;
- Gestion des déchets ménagers (collecte, traitement, valorisation);
- Gestion des ressources naturelles;
- Développement des espaces verts;
- Atténuation et adaptation aux changements climatiques;
- Etc.

3.5 Développement économique local

- Promotion et création des emplois locaux;
- Promotion des produits locaux;
- Organisation des acteurs économiques locaux ;
- Contribution à la politique d'import / substitution;
- Développement des filières de production et de transformation;
- Projets générateurs de richesse et d'emplois;
- Infrastructures et équipements marchands
- Promotion de l'artisanat;
- Tourisme;
- Etc.

4. RÉCOMPENSES

- 4.1. Tous les participants reçoivent des certificats de participation.
- 4.2. Les récompenses attribuées à l'issue du concours sont des trophées et des financements destinés soit à l'amélioration et/ou à l'extension des initiatives primées, soit à la réalisation de nouveaux projets dont les coûts ne peuvent excéder le montant de la récompense octroyée.

- 4.3. Les financements octroyés sont entièrement des subventions. La composition de la demande de financement, les critères d'évaluation desdites demandes et les modalités de mise à disposition sont ceux définis par le Code d'Intervention du FEICOM en faveur des Communes (CIF-C).
- 4.4. Dix-sept (17) initiatives sont primées, soit: trois (03) au niveau national, quatre (04) prix spéciaux, dix (10) prix spéciaux régionaux.
- 4.5. Une Commune ne peut être bénéficiaire que d'une (01) seule récompense au cours de l'édition.
- 4.6. Les récompenses du Prix National FEICOM sont de 435 millions FCFA réparties comme suit :
- 1^{er} Prix **70 000 000 FCFA**
 - 2^{ème} Prix **50 000 000 FCFA**
 - 3^{ème} Prix **30 000 000 FCFA**
 - Prix Spécial Alioune BADIANE **25 000 000 FCFA**
 - Prix Spécial « Nutrition » **20 000 000 FCFA**
 - Prix Spécial « Droits des enfants » **20 000 000 FCFA**
 - Prix Spécial « Droits des femmes » **20 000 000 FCFA**
 - Prix spécial Régional **20 000 000 FCFA** par Région, soit **200 000 000 FCFA** pour les 10 Régions.
- 4.7. Les Communes lauréates ont un délai de 12 mois à compter de la remise des récompenses pour déposer une demande de financement consommant lesdites récompenses.

Prix « droits des femmes »

L'ODD N° 5 est spécifiquement dédié à l'autonomisation des filles et des femmes. Il concerne l'égalité entre les sexes et vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles dans le monde entier. Les cibles définies concernent : la lutte contre les discriminations et contre les violences faites aux femmes, l'accès des femmes à des fonctions de direction et de décision et l'accès universel aux droits sexuels et reproductifs. Il agit en interrelation avec les 16 autres ODD : il permet la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques publiques au prisme du genre et encourage la mise en place de politiques dédiées à la lutte contre les inégalités qui subsistent et nécessitent des mesures positives en faveur des femmes.

Prix « Droits des enfants »

Les enfants ont tous les droits tel que stipulé dans la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE). Le Cameroun a signé le 25 septembre 1990 et ratifié le 11 janvier 1993 la Convention relative aux droits de l'enfant. L'article 45 de la Constitution stipule : « Les traités ou accords internationaux régulièrement approuvés ou ratifiés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie ».

Les enfants ont le droit : (i) d'avoir un nom, une nationalité, une identité, (ii) d'être soigné, protégé des maladies, (iii) d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée, (iii) d'avoir de l'eau potable et un environnement sûr pour éviter les dangers, (iv) d'aller à l'école, (vi) d'avoir des activités culturelles, sportives et récréatives, (vii) d'être émotionnellement et mentalement équilibré, (viii) d'être protégé contre le travail des enfants et les mariages précoces, (ix) d'être protégés contre la violence, les abus, l'exploitation et la négligence (x) à la liberté d'information, d'expression et de participation et notamment d'exprimer leurs opinions sur les décisions qui les concernent.

Prix « Nutrition »

L'ODD N°2 engage les Etats partis à « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ». En adhérant à cet agenda international, le Cameroun a internalisé cet objectif dans sa Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) en s'engageant à (i) mettre fin à toutes les formes de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, et (ii) répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes et/ou allaitantes. Ceci se traduit dans le Plan Multisectoriel de Développement de la Nutrition à notamment : (i) lutter contre la malnutrition des femmes enceintes ou allaitantes et des enfants de moins de 5 ans, (ii) créer un dispositif de soutien des prix d'accès aux nutriments et aliments des nourrissons, (iii) renforcer la sécurité sanitaire des aliments mis sur le marché et consommés par les populations, (iv) mettre en place un mécanisme de sensibilisation et d'éducation nutritionnelle adapté au contexte socio-culturel du Cameroun, (v) améliorer l'accès des populations à un régime alimentaire sain et équilibré et (vi) veiller au respect des normes en matière d'étiquetage alimentaire.



Projet "Classes vertes" Ecole Publique de Trypano 2, Commune de Batouri

5. ORGANES DE GESTION

Le Prix National FEICOM comprend deux organes de gestion : le Comité de Pilotage et le Jury International.

5.1 Le Comité de Pilotage est l'organe d'orientation et de coordination du Prix. Il est assisté par un Secrétariat Technique.

5.2 Le Jury International est chargé de la sélection des meilleures initiatives.

5.3 Des textes particuliers fixent les modalités de fonctionnement de ces organes de gestion.

- les effets/l'impact : changements et transformations observés dans le sens de la résolution des problèmes identifiés au moment de sa conception ;
- la participation : implication des bénéficiaires et des autres parties prenantes à la gestion du projet et appropriation ;
- la durabilité : pérennisation des bienfaits d'une initiatives dans le temps par l'existence des dispositifs le garantissant ;
- la transférabilité : capacité d'une initiatives à être dupliquée partiellement ou entièrement dans un autre contexte du fait de la documentation des leçons apprises ;
- l'innovation : approche originale, nouvelle ou audacieuse dans la résolution des problèmes.

6. CRITÈRES DE SÉLECTION D'UNE BONNE PRATIQUE

Les critères de sélection des meilleures pratiques communales de développement local sont :

CRITERES	SOUS CRITERES	VARIABLES D'APPRECIATION	SOURCES DOCUMENTAIRES
EFFETS / IMPACT	Pertinence	Alignement de l'initiative aux stratégies internationales, nationales, locales	- Plans d'Investissement Annuel - Projet de Performance - Extraits du Plan Communal de Développement identifiant le problème - Termes de référence - Accords et conventions
		Approbation de l'initiative par l'organe délibérant	- Délibérations du Conseil Municipal
		Attestation de la résolution du problème	- Rapports des autorités administratives - Rapports des comités de développement - Rapports de comités de quartier et de village - Produit/service fourni

CRITERES	SOUS CRITERES	VARIABLES D'APPRECIATION	SOURCES DOCUMENTAIRES
EFFETS/IMPACT	Efficacité	Adéquation prévision-réalisation en terme de résultats et d'objectifs	- Procès-verbaux de réception - Rapports d'étapes et Rapport final - Vidéos, photos, statistiques
		Illustration des changements positifs déclarés	- Rapport de consultation des bénéficiaires - Témoignages vidéos des bénéficiaires - Rapports d'enquête auprès des bénéficiaires
		Optimisation des coûts pour l'atteinte des résultats et objectifs	- Coût prévisionnel - Coût réel
		Optimisation des délais de mise en œuvre ou d'atteinte des objectifs	- Chronogramme des activités - Rapport de démarrage - Rapport d'exécution - Ordre de service - Procès-verbaux de réception
		Performance au-delà des objectifs de départ	- Témoignages vidéos des bénéficiaires - Rapports des autorités administratives - Rapports d'enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires - Autres vidéos et photographies
	Changement	Amélioration des conditions et du cadre de vie	- Témoignages vidéos des bénéficiaires - Rapports des autorités administratives - Rapports d'enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires - Autres vidéos et photographies - Rapport d'évaluation du plan de gestion des risques environnementaux
		Réduction des inégalités entre les hommes et les femmes	
		Adoption d'un cadre réglementaire et/ou organique approprié	
		Accroissement/optimisation des ressources	
	PARTICIPATION	Inclusion des bénéficiaires cibles	Identification précise des bénéficiaires cibles à l'étape de formulation de l'initiative (nombre, sexe, âge, périmètre de localisation)
Implication des bénéficiaires cibles dans la mise en œuvre			- Rapport d'étapes / Rapport final - Compte rendu des consultations communautaires - Descriptif du rôle et des activités des acteurs impliqués
Implication des bénéficiaires cibles dans le suivi et l'évaluation de l'initiative			- Rapport d'activités de l'organe de suivi - Rapport d'enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires

CRITERES	SOUS CRITERES	VARIABLES D'APPRECIATION	SOURCES DOCUMENTAIRES
PARTICIPATION	Inclusion des comités de quartier et de village	Prise en compte des aspirations spécifiques des comités de quartier et de village	<ul style="list-style-type: none"> - Extrait du compte administratif - Extrait du compte de gestion - Rapport d'activités de l'organe de suivi - Rapport d'enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires
	Inclusion des groupes sociaux vulnérables	Prise en compte des aspirations spécifiques aux personnes âgées	
		Prise en compte des aspirations spécifiques aux personnes déplacées à toutes les étapes de l'initiative	
		Prise en compte des aspirations des personnes vivant en indigence	
	Inclusion des enfants et des jeunes	Prise en compte des aspirations spécifiques aux jeunes et enfants à toutes les étapes de l'initiative	
	Inclusion des femmes	Prise en compte des aspirations spécifiques aux femmes à toutes les phases de l'initiative	
	Partenariat	Des partenaires locaux ou internationaux ont été impliqués dans toutes les phases du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Avis des autorités administratives - Etat des appuis financiers, matériels, techniques ou intellectuels apportés par des partenaires
DURABILITE	Durabilité institutionnelle	Existence d'un organe de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de création et/ou de désignation - Tout autre document attestant de l'existence d'un organe de gestion
		Fonctionnement de l'organe de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Manuel de procédures - Structure organisationnelle - Rapports d'activités
	Durabilité des ressources humaines	Effectifs dédiés à la gestion de l'initiative	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de recrutement, de nomination ou d'affectation - Contrats de travail - Rapports d'activités - Curriculum vitae - Structure organisationnelle de l'organe de gestion
		Qualification des ressources humaines dédiées à la gestion de l'initiative	

CRITERES	SOUS CRITERES	VARIABLES D'APPRECIATION	SOURCES DOCUMENTAIRES
DURABILITE	Durabilité des ressources financières	Ressources financières dédiées à la pérennisation de l'initiative et/ou capacité d'auto-financement	- Extraits des comptes administratifs - Extraits des comptes de gestion - Extraits des comptes d'exploitation
		Modèle socio économique d'exploitation	- Modèle de gestion - Manuel de procédures
	Durabilité des ressources matérielles	Ressources matérielles durables dédiées à la pérennisation de l'initiative	- Ressources matérielles durables affectées au fonctionnement de l'initiative
		Exploitation de l'initiative	- Rapports d'évaluation du plan de maintenance - Rapport d'exploitation/activités
	Durabilité environnementale	Préservation durable l'écosystème et à la biodiversité	- Description de la démarche, des choix techniques ou technologiques - Identification des normes appliquées et/ou Etudes d'Impact Environnemental réalisées
		Existence d'une démarche de minimisation des risques environnementaux	- Rapport d'évaluation du plan de gestion des risques environnementaux
	Durabilité socio-culturelle	Renforcement ou préservation de la cohésion sociale	- Rapport d'enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires - Rapport d'étape et rapport final
		Respect des us et coutumes locaux	
		Promotion du vivre ensemble et du multiculturalisme	
	TRANSFERABILITE	Duplication de l'initiative	Existence d'une initiative similaire / autres sources d'inspiration
Documentation et capitalisation de l'initiative		Leçons apprises de l'initiative documentées	- Documentation rendant compte de la capitalisation des expériences
		Mise en œuvre des leçons apprises dans le fonctionnement de la Commune	- Textes règlementaires - Procédures

CRITERES	SOUS CRITERES	VARIABLES D'APPRECIATION	SOURCES DOCUMENTAIRES
INNOVATION	Innovation dans la démarche méthodologique	Originalité de l'approche méthodologique de conception du produit / service	<ul style="list-style-type: none"> - Plan technique et architectural - Procédures - Choix techniques et technologiques - Stratégie de mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines - Description succincte de l'innovation apportée - Rapport de mise en œuvre
		Originalité de l'approche méthodologique de production	-
	Innovation de la solution	Originalité de la solution apportée aux problèmes identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Produit/service fourni - Exploitation du produit/service



Activités génératrices de revenus, Commune de Nkong-Zem (PRODESV2)

7. PROCESSUS DE SOUMISSION

- 7.1 Les soumissions devront être conformes au format joint en annexe, également téléchargeable en version anglaise et française sur le site web du FEICOM (www.feicom.cm) et disponible sur support imprimé à la Direction Générale et dans les Agences Régionales du FEICOM.
- 7.2 Les soumissions devront être accompagnées d'éléments justificatifs tels que :
- Photos et/ou autres documents graphiques ;
 - Vidéos numériques standard d'une durée maximale de 10 minutes ;
 - Comptes rendus, rapports et procès-verbaux ;
 - Brochures ou autre matériel de promotion ;
 - Tout autre document jugé utile ;
 - Etc.
- 7.3 Les soumissionnaires pourront en cas de besoin bénéficier d'une assistance technique des Agences Régionales du FEICOM.
- 7.4 Les soumissions rédigées en français ou en anglais, pourraient être envoyées par courrier électronique à l'adresse prixnationalfeicom6@feicom.cm, ou déposées à la Direction Générale ou dans une Agence Régionale du FEICOM. En cas d'envoi par courrier électronique, le FEICOM se réserve le droit de solliciter les documents originaux.

7.5 Chaque soumission déposée donnera lieu à la délivrance d'un accusé de réception.

8. PROCESSUS DE SÉLECTION

- 8.1 Toutes les soumissions réceptionnées seront transmises au Comité de Pilotage.
- 8.2 Toute soumission jugée conforme au format joint et répondant aux critères d'éligibilité fera l'objet d'une évaluation documentaire.
- 8.3 Les soumissions présélectionnées après l'évaluation documentaire feront l'objet d'une évaluation sur le terrain.
- 8.4 Un Jury International procèdera à l'évaluation finale des initiatives retenues et en sélectionnera les meilleures.
- 8.5 Tous les soumissionnaires seront informés des résultats finaux.

9. PROMOTION DES INITIATIVES PRIMEES

- 9.1 Les meilleures initiatives sont portées à la connaissance des acteurs du développement local à travers une campagne de communication.
- 9.2 Les initiatives primées peuvent bénéficier d'un accompagnement du FEICOM en vue de leur présentation à des prix internationaux.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

17 avril 2025	Lancement officiel
16 juin 2025	Date limite de réception des soumissions
23 au 28 juin 2025	Retraite de dépouillement et évaluation documentaire
07 juillet au 03 août 2025	Evaluations de terrain
12 au 14 novembre 2025	Travaux du Jury International
14 novembre 2025	Cérémonie de remise des récompenses



Remise du paquet minimum dans le cadre de l'activité " Back To School 2024 / 2025, dans les 15 Communes du PRODESV 1



FORMAT DE SOUMISSION

A. IDENTIFICATION DE L'INITIATIVE ET DU SOUMISSIONNAIRE	B. IDENTIFICATION DU PROBLÈME ET FORMULATION DES OBJECTIFS D'AMÉLIORATION
Intitulé de l'initiative :	Situation avant le démarrage (200 mots max.) :
Région :	<i>Décrire la situation avant le début de l'initiative, en mettant en exergue les problèmes majeurs identifiés, la manière avec laquelle ils ont été identifiés et les acteurs impliqués. Indiquer les populations touchées par ces problèmes notamment leur localisation géographique précise, leur nombre par sexe, par tranche d'âge et leur composition sociologique.</i>
Département :	Formulation des objectifs (200 mots max.)
Commune/Communauté Urbaine/Regroupement de Communes :	<i>Décrire la stratégie et au maximum cinq principaux objectifs de l'initiative, en précisant comment ils ont été définis et par qui. Indiquer si l'initiative a été approuvée par l'organe délibérant et comment la stratégie et les objectifs s'inscrivent dans les documents de stratégie communaux, nationaux et internationaux.</i>
Contacts <i>Personne à contacter (1):</i> <i>Adresse postale:</i> <i>Adresse électronique :</i> <i>Téléphone:</i> <i>Fax:</i> <i>Personne à contacter (2) :</i> <i>Adresse postale :</i> <i>Adresse électronique :</i> <i>Téléphone :</i> <i>Fax:</i>	C. EXÉCUTION ET MISE EN ŒUVRE
Domaine de l'initiative Préciser dans quel domaine s'inscrit votre initiative par rapport aux cinq domaines suivants : Gestion des ressources, Gestion des équipements et infrastructures, Gouvernance locale, Développement durable, Développement économique local.	Activités menées (400 mots max.)
Résumé de l'initiative (100 mots max.) Résumer le but et les réalisations de l'initiative.	<i>Existe-t-il un organe de gestion dédié à l'initiative ? Quelles ont été les principales activités menées? Quelles ont été les parties prenantes impliquées et la nature de leur contribution (intellectuelle, matérielle, financière) ? Comment les différentes parties prenantes ont-elles participé à la prise de décision ? La réalisation a-t-elle tenu compte des groupes sociaux</i>
Dates clés Donner au plus 6 dates marquantes pour l'initiative en décrivant en moins de 10 mots la signification de chaque date.	

vulnérables (handicapés, personnes âgées, indigents, déplacés internes), des enfants et des jeunes, des femmes ? Préciser le caractère novateur, s'il y a lieu, des activités menées.

Ressources mobilisées (250 mots max.)

Décrire comment les ressources humaines, financières et matérielles ont été mobilisées en indiquant celles mobilisées en partenariat. Préciser pour chaque année notamment le montant des ressources financières mobilisées dans les 2 à 5 ans écoulés, la provenance et les acteurs impliqués par sexe et tranche d'âge et/ou responsables de leur gestion. Préciser l'effectif, la qualification et la nature du contrat de travail des ressources humaines dédiées à la gestion du projet.

Résultats obtenus (250 mots max.)

Décrire les cinq principaux résultats obtenus en précisant les utilisateurs ou bénéficiaires. Quels sont les outils ou méthodes utilisés pour évaluer quantitativement et qualitativement ces résultats et qui en était responsable ?

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre (200 mots)

Quels ont été les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de l'initiative, comment ont-ils été surmontés et quels sont les problèmes qui restent à régler ?

D. IMPACT

Changements (300 mots max.)

Décrire comment les résultats obtenus ont amélioré les conditions et le cadre de vie des bénéficiaires, réduit les inégalités entre les hommes et les femmes, permis de disposer d'un cadre réglementaire ou organique approprié, accroître et optimiser les ressources ? Si votre initiative a généré des ressources financières, en préciser le montant dans les 2 à 5 ans écoulés.

Problèmes rencontrés à l'exploitation (300 mots max.)

Décrire les problèmes rencontrés lors de l'exploitation du produit ou du service, tout en précisant comment ils ont été abordés et les solutions trouvées.

Leçons tirées (300 mots max.)

Décrire les leçons les plus importantes apprises à partir de votre expérience et comment celles-ci ont été intégrées ou sont en cours d'intégration dans votre initiative. Décrire les leçons apprises d'autres initiatives qui ont été capitalisées dans votre initiative. Décrire comment ces leçons ont été ou sont prises en compte dans la détermination des politiques, stratégies et plan d'actions actuels ou futurs.

E. PÉRENNITÉ

Durabilité (300 mots max.)

Décrire comment les éléments de durabilité financière, sociale, culturelle, environnementale et institutionnelle ont été intégrés et réalisés.

Transferts (300 mots max.)

Décrire comment votre initiative a bénéficié de l'expérience ou de l'expertise d'une autre pratique. Décrire comment votre initiative pourrait être reproduite ou est en cours de reproduction en précisant l'auteur et le lieu.

Cadres juridiques et institutionnels (200 mots max.)

L'initiative a-t-elle nécessité l'adoption d'un texte réglementaire ou d'une politique au niveau communal ou national ou encore a-t-elle abouti à un changement de politique ?

Utilisation de la récompense (200 mots max.)

En cas où votre initiative est primée par le Jury International, indiquez l'usage que vous entendez faire de la récompense pour améliorer ladite initiative ou pour mettre en œuvre une autre.

F. AUTRES INFORMATIONS**Partenaires de l'initiative****Partenaire 1 :**

Personne à contacter:

Adresse postale:

Adresse électronique:

Téléphone:

Fax:

Type d'organisation: (Gouvernement, ONG, Association, consultants, Secteur Privé, Fondation, etc.)

Nature de l'appui: (Technique, financier, politique ou administratif etc.)

Partenaire 2 :

Personne à contacter:

Adresse postale:

Adresse électronique:

Téléphone:

Fax:

Type d'organisation: (Gouvernement, ONG, Association, consultants, Secteur Privé, Fondation, etc.)

Nature de l'appui: (Technique, financier, politique ou administratif etc.)

Documents d'accompagnement

Inclure des documents sonores ou visuels sur support numérique (CD,USB) contenant le texte de l'initiative : photos et/ou autres documents graphiques, vidéos standard d'une durée maximale de 10 minutes, comptes rendus, procès-verbaux, brochures ou autre matériel de promotion.

G. ENGAGEMENTS PARTICULIERS A LA PROMOTION DES DROITS DE ENFANTS, DES DROITS DES FEMMES ET DE LA NUTRITION (facultatif, 300 mots max.)

Dans le cas où votre initiative promeut une ou plusieurs des thématiques de développement suivantes : « Droits des Enfants », « Droits des Femmes », « Nutrition ». Présenter ce qui vous a motivé à les prendre en compte dans votre initiative. Décrire les problèmes spécifiques que vous avez voulu résoudre. Décrire les activités mises en œuvre et les résultats obtenus. Présenter les leçons tirées et leur prise en compte dans le fonctionnement de la Commune.

(Nota Bena :fournir les informations pour chacune des thématiques concernées)



FONDS SPÉCIAL D'ÉQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE



Pour toutes informations

B.P. / P.O.Box. : 718 Yaoundé, Cameroun.
FEICOM, 381, Rue 4565 Mimboman Yaoundé 4^{ème}

Tél. : (237) 222 23 51 64 - Fax. (237) 222 23 17 59
Site web : www.feicom.cm Email : feicom@feicom.cm

